

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 21 janvier 2021.

L'an deux mille vingt et un le vingt et un janvier à dix-neuf heures 30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, BARBIER Philippe, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CHARVET Marie-Laure, DESROCHE Henri, DUPERRAY Pauline, FERRAND John, GOBERTIER Bruno, MERMILLOD-BLONDIN Nadège, PIRODON Valérie, RONDEAU Marlène, MOREL Serge.

Excusés : MM. ANNEQUIN Rachel, PONCET Lionel.

Secrétaire de séance : Mme CHAUT-SARRAZIN Agnès.

Ordre du jour :

- Convention relative à la participation financière des communes aux charges de fonctionnement scolaire d'une classe ULIS.
- Compte rendu du conseil d'école.
- Compte rendu urbanisme.
- Compte rendu Bâtiments et voirie.
- Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2021.
- Compte rendu VDD et syndicats.
- Préparation du budget primitif 2021.
- Commission communication : mise en place service Illiwap.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à rajouter trois points à l'ordre du jour à savoir :

- L'autorisation donnée au maire pour déposer une déclaration préalable pour les travaux de l'église.
- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention ENIR.
- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'achat groupé de masques. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande.

N° 2021-001 : Autorisation donnée au maire pour déposer une déclaration préalable pour les travaux de l'église.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation d'une partie de la toiture de l'église.

Il indique que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable avec consultation des Bâtiments de France. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de déclaration préalable au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

N° 2021-002 - Autorisation à Monsieur le Maire à signer la convention ENIR.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'école de Le Passage a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Cet appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires, cycle 2 et 3, des communes rurales.

Il indique qu'une convention doit être signée entre l'académie de Grenoble et la commune de Le Passage afin de définir :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir.
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité » et tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2021-003 : Objet - Convention relative à l'achat groupé de masques.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la crise sanitaire 2020, il a été mis en place une opération d'achat groupé de masques par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour ses communes membres. Ces masques étant à destination de la population et des agents communaux. La communauté de communes assure la passation du marché, le paiement des dépenses, la perception de la dotation de l'Etat, la réception et la distribution aux communes membres de ces masques. Les communes membres s'engageant à payer la quote-part de leurs dépenses à la Communauté de communes. Monsieur le Maire donne lecture de la convention régissant cet achat groupé de masques, dont le coût total pour la commune s'élève à 1858.85 €, déductions faites des aides de l'Etat.

Le conseil municipal, après délibérations :

- APPROUVE les termes de la convention entre la communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Le Passage.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à mandater la somme de 1858.85 euros à la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

N° 2021-004 : Objet - Convention relative à la participation financière des communes aux charges de fonctionnement scolaire d'une classe ULIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2020-2021, un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) a été créé à l'école de Saint Victor de Cessieu.

Cette collectivité accueille depuis la rentrée scolaire 2018 un élève domicilié sur la commune de Le Passage au titre de son projet personnalisé de scolarisation.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié par l'article 37 de la Loi n° 86-29 du 9 février 1986 et l'article 11 de la Loi n°86-972 du 19 août 1986, à savoir lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

A défaut d'accord entre les communes intéressées sur la répartition des dépenses, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'Etat après avis du conseil de l'éducation nationale.

Il indique que Monsieur le Maire de Saint Victor de Cessieu sollicite la commune de Le Passage pour une participation financière pour l'année scolaire en cours à hauteur de 946 € au titre des frais de fonctionnement suivants :

- Les frais de chauffage, d'électricité, de gaz et d'eau
- Les frais de téléphonie et de connexion internet
- La rémunération du personnel communal
- Les fournitures scolaires et crédits spécifiques de l'ULIS
- Les frais d'entretien et de maintenance des locaux et du matériel scolaire
- Les frais d'assurance des locaux
- Les dotations à l'école
- Les dépenses liées au sport scolaire et autres activités scolaires.

Pour permettre la participation de la commune de Le Passage à ces frais de scolarisation, il convient de conclure une convention de participation financière entre les deux communes.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations :

- **APPROUVE** la convention de financement à conclure entre la commune de Saint Victor de Cessieu et la commune de Le Passage, à l'effet d'organiser la prise en charge des frais de fonctionnement liés à la scolarisation au sein de l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire d'un enfant de la commune, pour un montant de 946 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, cette convention.
- **INDIQUE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021 de la commune, à l'article 62878.

Compte rendu du conseil d'école

Lors du conseil d'école du 15 janvier 2021, les points suivants ont été abordés :

- Effectifs pour la rentrée 2021 – 2022. A ce jour 103 élèves sont prévus. Il y a 16 départs prévus en juin 2021 et 17 en juin 2022.
- Jours et heures d'école : Une dérogation avait été obtenue en 2018 pour la semaine de 4 jours avec les horaires suivants 8h20 – 11h30 et 13h20-16h30. Une nouvelle demande de dérogation doit être faite pour les trois prochaines années. Le conseil d'école émet un avis favorable pour reconduire la semaine de 4 jours avec les mêmes horaires.
- Présentation des projets pour cette fin d'année.

- Réalisation des exercices de sécurité incendie qui seront suivis des exercices de mise en sureté face aux risques naturels et attentat ; Il est rappelé que le plan Vigipirate est toujours d'actualité dans l'école.
- Demande des parents d'élèves pour obtenir un prix plus bas pour le repas à la cantine scolaire. Le coût réel d'un repas est de plus de 8 € et il n'est répercuté qu'une partie de ce coût aux familles (pour mémoire 4,10 € pour un repas régulier). Le tarif est facturé sur la même base pour l'ensemble des familles. Pas de calcul selon le quotient familial. Le prix n'a pas augmenté depuis 3 ans.
- Demande des parents pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2022. A ce jour il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande les effectifs prévisionnels étant en baisse par rapport à l'année en cours.
- Remerciements des enseignants pour la présence plus importante des agents dans la classe maternelle suite à l'obligation de scolariser toute la journée les enfants de trois ans et l'aide dans la classe de Mme Dieudonné.

Compte rendu commission urbanisme :

La commission a étudié les dossiers suivants (avec avis favorable) :

Déclaration préalable déposée par l'EARL les Haras du Cabit, pour la construction de trois abris chevaux, chemin du Cabit.

Déclaration préalable déposée par M. Brebion, chemin du Tramoley, pour l'ouverture de deux fenêtres.

Permis de construire déposé par M. Fromentin, pour la construction d'une maison individuelle chemin du Cabit.

Permis de construire déposé par M. Ortavent pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Rual.

Compte rendu bâtiments et voirie

Bâtiments

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Remplacement du circulateur de la chaudière de l'appartement de la cure.
- Evaluation en cours par un immobilier de ce bien en vue de la vente.

Contrôle des installations gaz de la salle des fêtes, cantine et vestiaires par la société SOCOTEC. Pas de remarque particulière.

Contrôle de la salle des fêtes par la commission sécurité : le rapport de contrôle nous sera adressé dans les prochains jours.

Visite des bâtiments par la société CertiNergy afin de vérifier l'éligibilité de nos bâtiments au programme d'amélioration de l'isolation des bâtiments communaux, piloté par le Département de l'Isère, et le financement par les certificats d'économie d'énergie (CEE). Les travaux seront programmés en fonction du rapport établi par CertiNergy.

Voirie

Un problème d'écoulement des eaux pluviales est apparu sur le chemin du Moriot. Le tuyau d'évacuation des eaux pluviales n'assure plus son rôle d'évacuation des fossés et il est impératif de réaliser sur ce secteur des travaux de remise en état. Un chiffrage des travaux sera demandé à l'entreprise Durand.

N° 2021-005 – Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence voirie est revenue aux communes. De ce fait il convient de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental, dans le cadre de la conférence territoriale des Vals du Dauphiné, selon les critères définis lors de la séance de février 2019. Il a été retenu que seuls les travaux d'investissements seraient subventionnés avec un montant de dépenses plafonné par commune, en fonction du nombre de kilomètres de voirie à entretenir. Pour la commune de LE PASSAGE, la dépense subventionnable est de 17.286 € H.T pour une subvention de 5618 €. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention pour les travaux sur le chemin des Croisettes pour un montant de 18.457,50 € H.T.

Le conseil municipal, après délibérations :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- Sollicite le conseil départemental pour l'attribution de la subvention voirie attribuée dans le cadre de la conférence territoriale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Compte rendu des commissions des Vals du Dauphiné

Commission préservation de la biodiversité

- Présentation de l'association Lo Parvi – dont les objectifs sont de connaître, faire connaître et protéger les milieux naturels. Renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de 4 ans (2021-2024) avec vote par le conseil communautaire, à chaque exercice budgétaire, d'une subvention annuelle d'un montant maximum de 4500 €.
- Signature d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les marais de Fitolieu (APPB). A ce jour quatre arrêtés de signés sur le périmètre des Vals du Dauphiné : Tourbière de Pré Maudit à Saint Didier de la Tour, marais de Glandon à Saint-Ondras, marais du Mollard à Chimilin et le marais de Pételin à Granieu. Deux sont en cours d'instruction Le marais de Fitolieu, le Passage, Saint Ondras, Saint André le Gaz et la Bâtie-Montgascon et le marais du Clandon sur les Abrets en Dauphiné.
- Projet d'APPB sur les zones humides de Fitolieu
- Adhésion à la FREDON dont le domaine d'intervention est la mise en œuvre d'activités relatives à la surveillance la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles à la santé des végétaux à travers des inspections, l'apport d'une expertise technique pour surveiller l'évolution des populations de bio agresseurs courants et émergents, recueil des données sur la biodiversité à partir d'indicateurs, accompagnement des professionnels dans leurs pratiques, mise en œuvre d'une veille technique. Le montant de la cotisation annuelle est de 1000 €.
- Convention avec le GDS de l'Isère dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Cartographie présence et évolution du frelon, convention du GDS avec des entreprises de destruction, formation des agents de la collectivité, signalement via la plateforme régionale.
Il est proposé que la communauté de communes s'engage sur un financement à hauteur de 50 € dans la limite de 100 nids. ;
- Mise en œuvre des mesures compensatoires sur la commune d'Aoste.
- Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Projet de labellisation des marais de Biol et du ruisseau des Melets à Saint-Martin-de-Vaulserre.

Renouvellement des plans de gestion des ENS déjà existants.

Réflexion en cours sur un éventuel plan d'action à mettre en place par rapport à l'ambroisie.

Compte rendu commission tourisme Loisir sport culture

- Point sur la situation du centre nautique de La Tour du Pin qui a rouvert pour les scolaires, les personnes prioritaires et les sportifs de haut niveau. Pas de rentrée d'argent.
- Les travaux de la piscine des Abrets avancent normalement et une visite du chantier sera organisée pour le public demandeur.
- Les médiathèques fonctionnent en drive. Un projet d'informatisation de l'ensemble des médiathèques est à l'étude afin d'uniformiser les pratiques.
- Mutualisation sur les médiathèques et bibliothèques : aide des bénévoles par des agents communautaires et tarification identique sur l'ensemble du réseau
- Musique à l'école : il est proposé un cycle de 3 séances aux écoles qui en font la demande
- Office de tourisme : Ouverture au public début janvier puis à nouveau fermé compte tenu du contexte sanitaire. Le personnel a mis à profit cette période pour enrichir le site web.
- En projet le diagnostic de schéma de développement touristique, la réhabilitation des chemins de randonnée, un partenariat avec Alpes Isère Tourisme.
- Information sur l'application Suricate qui permet à toute personne de signaler un problème sur un sentier de randonnée. Ces informations sont renvoyées vers la communauté de communes.

Compte rendu urbanisme et habitat

- Proposition de modifications de certaines erreurs, oublis ou imprécisions dans le règlement ou dans le zonage du PLUi Ouest. Ces modifications ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD, ne peuvent pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones et ne doit pas réduire les autres zones agricole, naturelle ou forestière du PLUi.
- Point de l'état d'avancement du PLUi Est.
- Projet de délibérations relatives aux démolitions et clôtures.
- Mise en place d'une convention avec Val Guiers pour l'instruction des demandes d'urbanisme.
- Subvention à la Société Dauphinoise de l'Habitat pour la Projet de subvention pour l'acquisition et rénovation de 12 logements sociaux à Saint André le Gaz et la réhabilitation de 30 logements sociaux à Val de Virieu.
- Mise en place de deux programmes d'intérêt général : Mieux habiter et adapter son logement (rénovation thermique et /ou adaptation au vieillissement ou handicap du logement) et sortir du mal logement.
- Réflexion sur le logement d'urgence (urgence suite à sinistre, violence intra familiale personne sans domicile, ménage menacé d'expulsion, logement insalubre...)

Préparation du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire invite chaque commission à établir son programme de travaux pour l'année 2021 pour la prochaine séance du conseil municipal.

Commission communication :

La commission propose la mise en place du service Illiwap. Ce service disponible sur les téléphones portables et ordinateur permet d'avoir en temps réel des informations rapides sur la commune (actualités).

Questions diverses.

- Il est proposé de voir pour abaisser ou arrêter l'éclairage public à partir d'une certaine heure de la nuit. Il est indiqué que l'éclairage public bénéficie déjà d'un abaissement de puissance entre 23H et 6H. Il peut être étudié un abaissement de puissance en continu.
- Bois du château situé le long du chemin de la Motte. Voir avec le propriétaire pour faire abattre un certain nombre d'arbres menaçant de tomber.
- Il est également signalé le même problème sur le chemin des Croisettes et le bois des Ayes.

Prochaines réunions :

Commission voirie : le samedi 30 janvier à 8h30

Commission des bâtiments : le lundi 1^{er} février à 18h30

Conseil municipal : le jeudi 18 février à 20 h.